

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de
la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur
Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 28
 procurations : 4
 votants : 32

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUNIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLOU, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTEES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, C. VINCENT par L. VESIN, J. LAVOREL par F. BENOIT, F. de VIRY par M. SECRET

EXCUSES : M. SALLIN, V. LECAUCHOIS, S. LOYAU, G. NICOUD, D. BESSON, M-N. BOURQUIN

ABSENTS : Nathalie LAKS, P. CHASSOT, M. GRATS, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, J-P. SERVANT, L. CHEVALIER, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Anne RIESEN

Date de convocation :
 09 décembre 2025

Délibération n° c_20251215_fin_148

Clôture du budget annexe Locaux Europa

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Le budget annexe Locaux Europa assurait la gestion locative des locaux situés dans le bâtiment Europa sur la zone d'ArchParc. Désormais occupé par les services de la collectivité (Déchets, Transition écologique et Petite enfance), ce dernier ne produit donc plus de loyers.

Le budget annexe Locaux Europa est financé par une subvention d'équilibre versée par le budget principal. Les dépenses de fonctionnement sont uniquement constituées de l'amortissement des biens, inscrit en recettes d'investissement.

Dans ces conditions, il ne présente plus d'utilité et son maintien ne se justifie plus. Sa clôture permettrait de simplifier la gestion comptable de la collectivité et de réintégrer au budget principal l'excédent d'investissement, évalué à 270 000 € au 31 décembre 2024.

La présente délibération a pour objet de clôturer le budget annexe Locaux Europa.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2009 du Conseil communautaire du 21 septembre 2009 portant création du budget annexe Locaux Europa ;

DELIBERE

Article 1 : clôt le budget annexe Locaux Europa de la Communauté de Communes du Genevois au 31 décembre 2025.

Article 2 : autorise la reprise de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, ainsi que la reprise des résultats de clôture du budget annexe Locaux Europa, dans le budget principal de la Communauté de Communes du Genevois.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Anne RIESEN

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
 - Télétransmise en Préfecture le 23/12/2025
 - Publiée le 23/12/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.